

Phase	n° réfé	Effets du projet	négalif/ positif/ neutre/ fort/ modéré/ faible	Fort/ modéré/ faible	Descripteur	Estimation pour la centrale de Belle Etoile (BE)	Estimation pour la centrale de Tamanoir (TA)	Estimation pour la centrale de Bon Espoir (BS)	Estimation pour la centrale de Saut Dalles (SD)	Estimation pour la centrale de Saut Maman Valentin (SMV)	Estimation cumulée SMV / BE / TA / BS / SD	Commentaire	N° mesure	Code mesure	Type mesure	
1. Démarches préliminaires	1	Création de pistes nécessitant la réalisation d'une étude d'impact environnementale et d'un dossier loi sur l'eau	négalif	fort	Longueur Surface à déboiser Franchissement de cours d'eau Bilan des mouvements de terre et création de carrières/zones d'emprunt	32 km de piste nouvelle de 25 m de large (conforme au critère ONF) plus 12,5 km de piste à rénover (élargissement de 10 m environ) 92 ha pour la piste et l'enfouissement de câbles électriques le long des pistes (déboisement pour d'éventuels carrières/zones d'emprunt non compris car non estimable à ce stade) Oui Projet de la piste pas encore assez défini pour permettre une estimation	19 km de piste nouvelle de 25 m de large (conforme au critère ONF) 47,5 ha pour la piste et l'enfouissement de câbles électriques le long des pistes (déboisement pour d'éventuels carrières/zones d'emprunt non compris car non estimable à ce stade) Oui Projet de la piste pas encore assez défini pour permettre une estimation	10 km de piste nouvelle de 25 m de large (conforme au critère ONF) plus 10 km de piste à rénover (élargissement de 10 m environ) 45,5 ha pour la piste et l'enfouissement de câbles électriques le long des pistes (déboisement pour d'éventuels carrières/zones d'emprunt non compris car non estimable à ce stade) Oui Projet de la piste pas encore assez défini pour permettre une estimation	32,5 km de piste nouvelle de 25 m de large (conforme au critère ONF) plus 5 km de piste à rénover (élargissement de 10 m environ) 91,25 ha pour la piste et l'enfouissement de câbles électriques le long des pistes (déboisement pour d'éventuels carrières/zones d'emprunt non compris car non estimable à ce stade) Oui Projet de la piste pas encore assez défini pour permettre une estimation	Environ 10 km de piste nouvelle de 25 m de large (conforme au critère ONF) 25 ha pour la piste et l'enfouissement de câbles électriques le long des pistes Oui	Environ 100 km de piste nouvelle de 25 m de large (conforme au critère ONF) plus 12,5 km de piste à rénover (élargissement de 10 m environ) 230 ha pour la piste et l'enfouissement de câbles électriques le long des pistes (déboisement pour d'éventuels carrières / zones d'emprunt non compris car non estimable à ce stade)	15		conformité réglementaire	Suppression	
1. Démarches préliminaires	1	Passage des pistes dans : - des séries de protection physique générale des milieux et des paysages - des séries écologiques préidentifiées dans les aménagements forestiers en cours d'élaboration	négalif	fort	Longueur de pistes à créer dans les séries Compatibilité avec le statut de ces zones	sans objet Compatibilité avec le statut de ces zones	sans objet Compatibilité avec le statut de ces zones	sans objet Compatibilité avec le statut de ces zones	Environ 7 km de 25 m de large (conforme au critère ONF) plus 5 km de piste à rénover (élargissement de 10 m environ) La Directive Régionale d'Aménagement de la région Guyane et l'aménagement de la forêt de Paul Isard prévoient la protection intégrale de ces séries avec interdiction de les inverser par un réseau de dessertes	sans objet L'aménagement de la forêt de Paul Isard est en cours d'élaboration, il doit être finalisé en 2014. Avant la validation de cet aménagement, il n'y a que le zonage de la DRA qui est en vigueur. Les « séries de protection physique générale des milieux et des paysages qui s'appliquent sur les secteurs pouvant présenter des problèmes d'érosion, les basses versants des fleuves, les berges des principaux cours d'eau... » ont une réglementation un peu moins stricte que les séries écologiques car des activités d'usage traditionnelles ou touristiques peuvent y être autorisées. Cependant type de série sont des « zones à ne pas desservir ».	sans objet La Directive Régionale d'Aménagement de la région Guyane et l'aménagement de la forêt de Paul Isard prévoient la protection intégrale de ces séries avec interdiction de les inverser par un réseau de dessertes			RBI-DRA	Suppression	
1. Démarches préliminaires	2	Enolement en Réserve Biologique Intégrale Lucifer Dekou Dekou gérée par l'ONF	négalif	fort	Surfaces ennoyées dans la RBI Compatibilité avec la RBI	sans objet Compatibilité avec la RBI	sans objet Compatibilité avec la RBI	sans objet Compatibilité avec la RBI	> 230 ha soit 0,2 % de la RBI (environ 110 000 ha) Cette valeur est un minimum : Localement la retenue sort du nivelé topographique et les données nécessaires pour estimer la surface que cela représente ne sont pas disponibles. Globalement la zone inondée s'étend sur une bande de largeur inférieure ou égale à 1km et jusqu'à 4 km le long d'un mureau, dans la RBI.	sans objet Bien que l'ouvrage hydroélectrique et les pistes soient localisées en dehors de la RBI, l'ONF estime que le projet, en ennoyant une partie de la RBI, va à l'encontre des objectifs de la réserve. L'arrêté du 27 juillet 2012 portant création de la réserve stipule dans son article 2 que « l'objectif principal est la libre expression des processus d'évolution naturelle des écosystèmes forestiers, à des fins d'accroissement et de préservation de la diversité biologique et d'amélioration des connaissances scientifiques... » L'article 3 stipule que « la création et l'entretien de toute piste ou autre équipement est interdite, sauf équipement légal destiné à des actions de recherche scientifique prévues par le décret n° 2009-1262 du 10 octobre 2009 relatif à la réserve ».	sans objet Selon le nouveau zonage en vigueur depuis le 1er mai 2011, la commune est localisée en zone de sismicité 1 soit très faible sur une échelle de 5 niveaux (très faible, faible, modéré, moyenne, forte).			RBI-DRA	Suppression	
1. Démarches préliminaires	3	Interaction avec plusieurs concessions et baux accordés par l'ONF sur l'aire d'étude et en limite	potentiel	faible	Nombre de concessions et baux recensés	Trois concessions et baux à la fois : - MANA1005B 2628 m² En limite de l'aire d'étude - MANA1AR3A 48465 m² En limite de l'aire d'étude - MANA1AR3B 14846 m² Dans l'aire d'étude Trois concessions : - MANA1AR2S 3002 m² En limite de l'aire	Trois concessions et baux à la fois : - MANA1005B 2628 m² En limite de l'aire d'étude - MANA1AR2A 48465 m² En limite de l'aire d'étude - MANA1AR2B 14846 m² Dans l'aire d'étude Trois concessions : - MANA1AR2S 3002 m² En limite de l'aire	Trois concessions et baux à la fois : - MANA1005B 2628 m² En limite de l'aire d'étude - MANA1AR2A 48465 m² En limite de l'aire d'étude - MANA1AR2B 14846 m² Dans l'aire d'étude Trois concessions : - MANA1AR2S 3002 m² En limite de l'aire	Trois concessions et baux à la fois : - MANA1005B 2628 m² En limite de l'aire d'étude - MANA1AR3A 48465 m² Dans l'aire d'étude - MANA1AR3B 14846 m² Dans l'aire d'étude Trois concessions : - MANA1AR2S 3002 m² En limite de l'aire d'étude - MANA1AR2B 3844 m² Dans l'aire d'étude - MANA1044 11 m² Dans l'aire d'étude	sans objet L'acceptation de la demande foncière par l'ONF permet de prendre en compte les interactions avec d'autres concessions ou baux accordés par l'ONF.	10		ONF	Suppression		
1. Démarches préliminaires	4	Vérifier la compatibilité du barrage avec les nouvelles normes parasismiques en cours d'élaboration	potentiel	faible	Zone de sismicité du projet Respect des normes parasismiques Non évaluable car en cours de définition	Selon le nouveau zonage en vigueur depuis le 1er mai 2011, la commune est localisée en zone de sismicité 1 soit très faible sur une échelle de 5 niveaux (très faible, faible, modéré, moyenne, forte). Non évaluable car en cours de définition	Selon le nouveau zonage en vigueur depuis le 1er mai 2011, la commune est localisée en zone de sismicité 1 soit très faible sur une échelle de 5 niveaux (très faible, faible, modéré, moyenne, forte). Non évaluable car en cours de définition	Selon le nouveau zonage en vigueur depuis le 1er mai 2011, la commune est localisée en zone de sismicité 1 soit très faible sur une échelle de 5 niveaux (très faible, faible, modéré, moyenne, forte). Non évaluable car en cours de définition	Selon le nouveau zonage en vigueur depuis le 1er mai 2011, la commune est localisée en zone de sismicité 1 soit très faible sur une échelle de 5 niveaux (très faible, faible, modéré, moyenne, forte). Non évaluable car en cours de définition	Selon le nouveau zonage en vigueur depuis le 1er mai 2011, la commune est localisée en zone de sismicité 1 soit très faible sur une échelle de 5 niveaux (très faible, faible, modéré, moyenne, forte). Non évaluable car en cours de définition					conformité réglementaire	Suppression
1. Démarches préliminaires	5	Démarche de révision du PLU à engager pour rendre le projet compatible avec le ce document d'urbanisme	potentiel	modéré	% du site concerné par l'incompatibilité	100% Le projet se situe en zone naturelle et en zone minière du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Mans, qui ne prévoit pas l'installation de centrale hydroélectrique.	100% Le projet se situe en zone naturelle et en zone minière du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Mans, qui ne prévoit pas l'installation de centrale hydroélectrique.	100% Le projet se situe en zone naturelle et en zone minière du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Mans, qui ne prévoit pas l'installation de centrale hydroélectrique.	100% Le projet se situe en zone naturelle et en zone minière du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Mans, qui ne prévoit pas l'installation de centrale hydroélectrique.	Le centrale hydroélectrique de Saut Maman Valentin a été autorisée suite à la mise en œuvre de cette procédure de révision amplifiée.	sans objet	Le « VOLET 6 Compatibilité du projet avec le document d'urbanisme opposable et articulation du projet avec les autres documents de planification » reprend en détails cet effet.	15		conformité réglementaire	Suppression
1. Démarches préliminaires	6	Risque de destruction de vestiges archéologiques	potentiel	modéré	Présence avérée et nature de ces vestiges Probabilité de présence de vestiges	Un site de polissoir sur un rocher qui sera ennoyé dans la retenue - Aux alentours des sauts : Importante car il sont le lieu privilégié d'implantation des ateliers de polissage amérindiens et de charvement de progues avec chute d'objets à l'eau - Autres secteurs de l'aire d'étude : évaluable après le diagnostic archéologique préconisé par la DRAC 03/10/2013	Evaluable après le diagnostic archéologique préconisé par la DRAC 03/10/2013 - Aux alentours des sauts : Importante car il sont le lieu privilégié d'implantation des ateliers de polissage amérindiens et de charvement de progues avec chute d'objets à l'eau - Autres secteurs de l'aire d'étude : évaluable après le diagnostic archéologique préconisé par la DRAC 03/10/2013	Evaluable après le diagnostic archéologique préconisé par la DRAC - Aux alentours des sauts : Importante car il sont le lieu privilégié d'implantation des ateliers de polissage amérindiens et de charvement de progues avec chute d'objets à l'eau - Autres secteurs de l'aire d'étude : évaluable après le diagnostic archéologique préconisé par la DRAC	Les sites archéologiques du secteur de Saut Maman Valentin ont fait l'objet d'investigations lors du projet initial. Le site 07206.106 situé dans l'emprise foncière de CHSMV initialement conservé ne restera. Pour le projet, la DRAC a préconisé la réalisation d'un diagnostic archéologique préventif (courier) au 03/10/2013.	sans objet Evaluable après le diagnostic archéologique préconisé par la DRAC	Suite à la demande d'information archéologiques auprès de la DRAC pour la construction de la centrale de Saut Maman Valentin, un diagnostic archéologique préventif avait été demandé et réalisé. Il avait permis de lever l'hypothèse archéologique (pas besoin de réaliser des fouilles).	1		archéo	Suppression	
1. Démarches préliminaires	7	Mutualiser les moyens de raccordement au réseau électrique conformément à la loi	potentiel	modéré	Respect des conditions de mutualisation	Non évaluable : Le Schéma Régional de Raccordement des Energies Renouvelables (SRER) définit les conditions de mutualisation des moyens de raccordement. Au moment du dépôt du dossier, les conditions de mise en œuvre de cette mutualisation ne sont pas connues car le SRER est encore en cours d'élaboration.	Non évaluable : Le Schéma Régional de Raccordement des Energies Renouvelables (SRER) définit les conditions de mutualisation des moyens de raccordement. Au moment du dépôt du dossier, les conditions de mise en œuvre de cette mutualisation ne sont pas connues car le SRER est encore en cours d'élaboration.	Non évaluable : Le Schéma Régional de Raccordement des Energies Renouvelables (SRER) définit les conditions de mutualisation des moyens de raccordement. Au moment du dépôt du dossier, les conditions de mise en œuvre de cette mutualisation ne sont pas connues car le SRER est encore en cours d'élaboration.	Non évaluable : Le Schéma Régional de Raccordement des Energies Renouvelables (SRER) définit les conditions de mutualisation des moyens de raccordement. Au moment du dépôt du dossier, les conditions de mise en œuvre de cette mutualisation ne sont pas connues car le SRER est encore en cours d'élaboration.	sans objet Le « VOLET 6 Compatibilité du projet avec le document d'urbanisme opposable et articulation du projet avec les autres documents de planification » reprend en détails cet effet.	sans objet		15		conformité réglementaire	Suppression
2. Chantier	8	Augmentation du trafic automobile et poids lourds sur les voies de desserte du site	négalif	faible	Habitations concernées Facteurs d'atténuation	Pas d'habitations à proximité, traversée des villages le long de la N1 par les rotations de camions de béton, sable, enrochement, cailloux... Effet à court terme car limité à la phase chantier	Pas d'habitations à proximité, traversée des villages le long de la N1 par les rotations de camions de béton, sable, enrochement, cailloux... Effet à court terme car limité à la phase chantier	Pas d'habitations à proximité, traversée des villages le long de la N1 par les rotations de camions de béton, sable, enrochement, cailloux... Effet à court terme car limité à la phase chantier	Pas d'habitations à proximité, traversée des villages le long de la N1 par les rotations de camions de béton, sable, enrochement, cailloux... Effet à court terme car limité à la phase chantier	Une habitation à proximité, traversée des villages le long de la N1 Effet à court terme car limité à la phase chantier	Les chantiers seront décalés d'un an pour un chantier de 4 ans en moyenne pour chaque ouvrage. Pendant 5 ans les effets seront cumulés, mais globalement au lieu de 16 ans de perturbation si les chantiers étaient successifs, il y aura que 7 ans.	6		chantier trafic	Réduction	
2. Chantier	9	Production en phase chantier de déchets industriels banals (DIB) et de déchets industriels spéciaux (DIS)	négalif	faible	Volume de déchets produit	Quantification difficile mais volume plutôt faible les déchets seront évacués et traités dans les filières dédiées.	Quantification difficile mais volume plutôt faible les déchets seront évacués et traités dans les filières dédiées.	Quantification difficile mais volume plutôt faible les déchets seront évacués et traités dans les filières dédiées.	Quantification difficile mais volume plutôt faible les déchets seront évacués et traités dans les filières dédiées.	Quantification difficile mais volume plutôt faible les déchets seront évacués et traités dans les filières dédiées.	Quantification difficile mais volume plutôt faible les déchets seront évacués et traités dans les filières dédiées.		16		chantier déchets	Réduction
2. Chantier	10	Production de matières en suspension dans la Mans lors des travaux en rivière, notamment en cas d'érosion des berges lors de la création de batardeaux (modifications de vitesse de courants par réduction du lit mineur et montentement/démontement de l'écoulement initial)	négalif	faible	Importance du phénomène Limitée : - intervention en saison sèche avec des vitesses faibles, réduisant le risque d'érosion - risque surtout en cas de crue, pour des vitesses plus importantes - risque restreint au droit des batardeaux c'est-à-dire à l'emplacement du futur barrage, zone dans laquelle les berges devront être reprises de toute façon pour construire le barrage - vitesses limitées du fait de la position de saut Belle-Etoile dans la queue de retenue de SMV - démontement de l'écoulement initial essentiellement en année 1 et 2, pendant la construction de la centrale et la partie du seuil en rive gauche	Limitée : - intervention en saison sèche avec des vitesses faibles, réduisant le risque d'érosion - risque surtout en cas de crue, pour des vitesses plus importantes - risque restreint au droit des batardeaux c'est-à-dire à l'emplacement du futur barrage, zone dans laquelle les berges devront être reprises de toute façon pour construire le barrage - vitesses limitées du fait de la position de saut Tamanoir dans la queue de retenue de BE - démontement de l'écoulement initial essentiellement en année 1 et 2, pendant la construction de la centrale et la partie du seuil en rive gauche	Limitée : - intervention en saison sèche avec des vitesses faibles, réduisant le risque d'érosion - risque surtout en cas de crue, pour des vitesses plus importantes - risque restreint au droit des batardeaux c'est-à-dire à l'emplacement du futur barrage, zone dans laquelle les berges devront être reprises de toute façon pour construire le barrage - vitesses limitées du fait de la position de saut Bon Espoir dans la queue de retenue de BE - démontement de l'écoulement initial essentiellement en année 1 et 2, pendant la construction de la centrale et la partie du seuil en rive gauche	Limitée : - intervention en saison sèche avec des vitesses faibles, réduisant le risque d'érosion - risque surtout en cas de crue, pour des vitesses plus importantes - risque restreint au droit des batardeaux c'est-à-dire à l'emplacement du futur barrage, zone dans laquelle les berges devront être reprises de toute façon pour construire le barrage - vitesses limitées du fait de la position de saut Saut Dalles dans la queue de retenue de SD - démontement de l'écoulement initial essentiellement en année 1 et 2, pendant la construction de la centrale et la partie du seuil en rive gauche	Limitée : - intervention en saison sèche avec des vitesses faibles, réduisant le risque d'érosion - risque surtout en cas de crue, pour des vitesses plus importantes - risque restreint au droit des batardeaux c'est-à-dire à l'emplacement du futur barrage, zone dans laquelle les berges devront être reprises de toute façon pour construire le barrage - vitesses limitées du fait de la position de saut Saut Maman Valentin en plus que de la queue qui est intervenu pendant les travaux où la phase travaux en elle-même.	Les travaux en rivière auront lieu en saison sèche avec des vitesses faibles, réduisant le risque d'érosion. Pendant 5 ans les effets seront cumulés, mais globalement au lieu de 16 ans de perturbation si les chantiers étaient successifs, il y aura que 7 ans.					chantier pollution MES	Réduction

Phase	N° d'eff	Effets du projet	négalif / positif / Fort / modéré / faible	Descripteur	Tableau d'analyse des effets du projet				Estimation pour la centrale de Belle Etoile (BE)	Estimation pour la centrale de Tamarinor (TA)	Estimation pour la centrale de Bon Espoir (BS)	Estimation pour la centrale de Saut Dalles (SD)	Estimation pour la centrale de Saut Maman Valentin (SMV)	Estimation cumulée SMV / BE / TA / BS / SD	Commentaire	N° mesure	Code mesure	Type mesure
					Estimation pour la centrale de Belle Etoile (BE)	Estimation pour la centrale de Tamarinor (TA)	Estimation pour la centrale de Bon Espoir (BS)	Estimation pour la centrale de Saut Dalles (SD)										
2. Chantier	11	Changement de l'hydraulique de la Mana et interaction sur le risque inondation à l'aval	négalif	faible	Situation réglementaire du secteur d'étude	Hors PPRI, hors atlas des zones inondable	Hors PPRI, hors atlas des zones inondable	Hors PPRI, hors atlas des zones inondable	Hors PPRI, hors atlas des zones inondable	Hors PPRI, hors atlas des zones inondable	Hors PPRI, hors atlas des zones inondable	Hors PPRI, hors atlas des zones inondable	Hors PPRI, hors atlas des zones inondable	Hors PPRI, hors atlas des zones inondable	Les chantiers seront décalés d'un an pour un chantier de 4 ans en moyenne pour chaque ouvrage.	-	-	-
					Modification de l'hydraulique et risques humains et matériel	En phase chantier, il n'y aura pas de risque inondation supplémentaire car les différents aménagements prévus pour réaliser les travaux ne perturbent pas le régime hydrologique du fleuve.	En phase chantier, il n'y aura pas de risque inondation supplémentaire car les différents aménagements prévus pour réaliser les travaux ne perturbent pas le régime hydrologique du fleuve.	En phase chantier, il n'y aura pas de risque inondation supplémentaire car les différents aménagements prévus pour réaliser les travaux ne perturbent pas le régime hydrologique du fleuve.	En phase chantier, il n'y aura pas de risque inondation supplémentaire car les différents aménagements prévus pour réaliser les travaux ne perturbent pas le régime hydrologique du fleuve.	En phase chantier, il n'y aura pas de risque inondation supplémentaire car les différents aménagements prévus pour réaliser les travaux ne perturbent pas le régime hydrologique du fleuve.	En phase chantier, il n'y aura pas de risque inondation supplémentaire car les différents aménagements prévus pour réaliser les travaux ne perturbent pas le régime hydrologique du fleuve.	En phase chantier, il n'y aura pas de risque inondation supplémentaire car les différents aménagements prévus pour réaliser les travaux ne perturbent pas le régime hydrologique du fleuve.						
2. Chantier	12	Production de déblais issus de l'excavation des fouilles de la centrale, de la passe à progue et du seuil	négalif	faible	Bilan des mouvements de terre	Positif (bilan de la piste non compris : Le projet n'est pas encore assez défini pour permettre une estimation. Les pistes feront l'objet d'un dossier spécifique.)	Positif (bilan de la piste non compris : Le projet n'est pas encore assez défini pour permettre une estimation. Les pistes feront l'objet d'un dossier spécifique.)	Positif (bilan de la piste non compris : Le projet n'est pas encore assez défini pour permettre une estimation. Les pistes feront l'objet d'un dossier spécifique.)	Positif (bilan de la piste non compris : Le projet n'est pas encore assez défini pour permettre une estimation. Les pistes feront l'objet d'un dossier spécifique.)	Négatif	Négatif	Négatif	Négatif	Positif (bilan de la piste non compris : Le projet n'est pas encore assez défini pour permettre une estimation. Les pistes feront l'objet d'un dossier spécifique.)	4	-	Réduction	
					Besoins en remblais pour la passe à progue/pissons et les digues de retenues	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Emprunt sur place : environ 5000 m ³ de terre pour les batteaux et les petites digues de fermeture, seuls enrochement pour renforcer les berges seront en partie prélevés sur place	Prélevements des roches dans la carrière déclarée Lassaut - RN1 PK200 à 10 km : réduction des emprunts sur place d'environ 2000 m ³	Les chantiers seront décalés d'un an pour un chantier de 4 ans en moyenne pour chaque ouvrage.	-	-	chantier mouvement de terre
2. Chantier	13	Perturbation de la circulation des pirogues pendant le chantier	négalif	modéré	Durée de la perturbation	Les travaux en rivière se font en 3 phases. Pour chaque phase au moins le moitié du lit de la rivière est laissé libre à l'écoulement et devrait pouvoir être remontée par les pirogues. Il n'y a que la phase de fermeture de la dernière portion du barrage (durée de 1 mois) pendant laquelle la rivière n'est pas circulaire : une remorque + tracteur/4x4 sera mis à disposition aux heures légales (8h-18h) de navigation.	Les travaux en rivière se font en 3 phases. Pour chaque phase au moins le moitié du lit de la rivière est laissé libre à l'écoulement et devrait pouvoir être remontée par les pirogues. Il n'y a que la phase de fermeture de la dernière portion du barrage (durée de 1 mois) pendant laquelle la rivière n'est pas circulaire : une remorque + tracteur/4x4 sera mis à disposition aux heures légales (8h-18h) de navigation.	Les travaux en rivière se font en 3 phases. Pour chaque phase au moins le moitié du lit de la rivière est laissé libre à l'écoulement et devrait pouvoir être remontée par les pirogues. Il n'y a que la phase de fermeture de la dernière portion du barrage (durée de 1 mois) pendant laquelle la rivière n'est pas circulaire : une remorque + tracteur/4x4 sera mis à disposition aux heures légales (8h-18h) de navigation.	Les travaux en rivière se font en 3 phases. Pour chaque phase au moins le moitié du lit de la rivière est laissé libre à l'écoulement et devrait pouvoir être remontée par les pirogues. Il n'y a que la phase de fermeture de la dernière portion du barrage (durée de 1 mois) pendant laquelle la rivière n'est pas circulaire : une remorque + tracteur/4x4 sera mis à disposition aux heures légales (8h-18h) de navigation.	4 mois	4 mois	4 mois	4 mois	Les chantiers seront décalés d'un an pour un chantier de 4 ans en moyenne pour chaque ouvrage.	-	-	Compensation	
						La passe à progue pourra commencer à fonctionner à cette période, réduisant encore la durée de non-navigabilité de la rivière.	La passe à progue pourra commencer à fonctionner à cette période, réduisant encore la durée de non-navigabilité de la rivière.	La passe à progue pourra commencer à fonctionner à cette période, réduisant encore la durée de non-navigabilité de la rivière.	La passe à progue pourra commencer à fonctionner à cette période, réduisant encore la durée de non-navigabilité de la rivière.	La passe à progue pourra commencer à fonctionner à cette période, réduisant encore la durée de non-navigabilité de la rivière.	La passe à progue pourra commencer à fonctionner à cette période, réduisant encore la durée de non-navigabilité de la rivière.	La passe à progue pourra commencer à fonctionner à cette période, réduisant encore la durée de non-navigabilité de la rivière.	La passe à progue pourra commencer à fonctionner à cette période, réduisant encore la durée de non-navigabilité de la rivière.					
2. Chantier	14	Génération de bruit, poussière, vibrations et pollutions de l'air (Gaz à Effet de Serre) liés : - au fonctionnement des engins de travaux - à la circulation des camions - aux activités diverses du chantier	négalif	modéré	Personnes concernées	Touristes circulant sur la Mana (deux compagnies d'écotourisme avec une circulation pouvant attendre 1 à 2 pirogues par jour en saison sèche pour l'une et plus épisodiquement pour l'autre), dans une moindre mesure les oppailleurs	Touristes circulant sur la Mana (deux compagnies d'écotourisme avec une circulation pouvant attendre 1 à 2 pirogues par jour en saison sèche pour l'une et plus épisodiquement pour l'autre), dans une moindre mesure les oppailleurs	Touristes circulant sur la Mana (deux compagnies d'écotourisme avec une circulation pouvant attendre 1 à 2 pirogues par jour en saison sèche pour l'une et plus épisodiquement pour l'autre), dans une moindre mesure les oppailleurs	Touristes circulant sur la Mana (deux compagnies d'écotourisme avec une circulation pouvant attendre 1 à 2 pirogues par jour en saison sèche pour l'une et plus épisodiquement pour l'autre), dans une moindre mesure les oppailleurs	Touristes circulant sur la Mana (deux compagnies d'écotourisme avec une circulation pouvant attendre 1 à 2 pirogues par jour en saison sèche pour l'une et plus épisodiquement pour l'autre), dans une moindre mesure les oppailleurs	Touristes circulant sur la Mana (deux compagnies d'écotourisme avec une circulation pouvant attendre 1 à 2 pirogues par jour en saison sèche pour l'une et plus épisodiquement pour l'autre), dans une moindre mesure les oppailleurs	Touristes circulant sur la Mana (deux compagnies d'écotourisme avec une circulation pouvant attendre 1 à 2 pirogues par jour en saison sèche pour l'une et plus épisodiquement pour l'autre), dans une moindre mesure les oppailleurs	Touristes circulant sur la Mana (deux compagnies d'écotourisme avec une circulation pouvant attendre 1 à 2 pirogues par jour en saison sèche pour l'une et plus épisodiquement pour l'autre), dans une moindre mesure les oppailleurs	La période de chantier pourrait être critique en terme de nuisances sonores, notamment dans les phases de fonctionnement d'engins lourds. Il est à noter que les engins utilisés doivent répondre aux critères CE et que la réglementation européenne sur les bruits de chantier est régulièrement renforcée.	3	-	chantier nuisances écotourisme	
						Facteurs d'atténuation	- Absence d'habitation à proximité du site de chantier - Effet à court terme : limité à la phase chantier	- Absence d'habitation à proximité du site de chantier - Effet à court terme : limité à la phase chantier	- Absence d'habitation à proximité du site de chantier - Effet à court terme : limité à la phase chantier	- Absence d'habitation à proximité du site de chantier - Effet à court terme : limité à la phase chantier	- Absence d'habitation à proximité du site de chantier - Effet à court terme : limité à la phase chantier	- Absence d'habitation à proximité du site de chantier - Effet à court terme : limité à la phase chantier	- Absence d'habitation à proximité du site de chantier - Effet à court terme : limité à la phase chantier					
2. Chantier	15	Retombées économiques locales	positif	fort	Retombées indirectes	Estimation du nombre d'emplois créés pour les travaux	Une certaine d'emplois avec plus de 75% des investissements dirigés vers des entreprises locales (génie civil, terrassements et VRD) pour un chantier de 4 ans	Une certaine d'emplois avec plus de 75% des investissements dirigés vers des entreprises locales (génie civil, terrassements et VRD) pour un chantier de 4 ans	Une certaine d'emplois avec plus de 75% des investissements dirigés vers des entreprises locales (génie civil, terrassements et VRD) pour un chantier de 4 ans	Une certaine d'emplois avec plus de 75% des investissements dirigés vers des entreprises locales (génie civil, terrassements et VRD) pour un chantier de 4 ans	Une certaine d'emplois avec plus de 75% des investissements dirigés vers des entreprises locales (génie civil, terrassements et VRD) pour un chantier de 4 ans	Une certaine d'emplois avec plus de 75% des investissements dirigés vers des entreprises locales (génie civil, terrassements et VRD) pour un chantier de 4 ans	Une certaine d'emplois avec plus de 75% des investissements dirigés vers des entreprises locales (génie civil, terrassements et VRD) pour un chantier de 4 ans	Plusieurs centaines d'emplois avec plus de 75% des investissements dirigés vers des entreprises locales (génie civil, terrassements et VRD) pour un chantier de 7 ans	-	-	-	
						Utilisation des hôtels et infrastructures locales par les intervenants du chantier permettant la pérennisation de certaines structures touristiques	Utilisation des hôtels et infrastructures locales par les intervenants du chantier permettant la pérennisation de certaines structures touristiques	Utilisation des hôtels et infrastructures locales par les intervenants du chantier permettant la pérennisation de certaines structures touristiques	Utilisation des hôtels et infrastructures locales par les intervenants du chantier permettant la pérennisation de certaines structures touristiques	Utilisation des hôtels et infrastructures locales par les intervenants du chantier permettant la pérennisation de certaines structures touristiques	Utilisation des hôtels et infrastructures locales par les intervenants du chantier permettant la pérennisation de certaines structures touristiques	Utilisation des hôtels et infrastructures locales par les intervenants du chantier permettant la pérennisation de certaines structures touristiques						
2. Chantier	16	Risque de pollution accidentelle des sols, des eaux superficielles et souterraines : - en cas d'utilisation de méthode chimique de déboussement/dérivage - lors d'accident avec les engins de travaux	potentiel	modéré	Proximité du réseau hydrographique	Oui, partie des travaux situés dans le lit mineur	Oui, partie des travaux situés dans le lit mineur	Oui, partie des travaux situés dans le lit mineur	Oui, partie des travaux situés dans le lit mineur	Oui, partie des travaux situés dans le lit mineur	Oui, partie des travaux situés dans le lit mineur	Oui, partie des travaux situés dans le lit mineur	Oui, partie des travaux situés dans le lit mineur	Oui, partie des travaux situés dans le lit mineur	Les chantiers seront décalés d'un an pour un chantier de 4 ans en moyenne pour chaque ouvrage.	-	-	Suppression
						Novauté et quantité de produits utilisés	Peu nocifs et quantités faibles (hydrocarbures liés aux engins, pas de déboussement/dérivage chimique...)	Peu nocifs et quantités faibles (hydrocarbures liés aux engins, pas de déboussement/dérivage chimique...)	Peu nocifs et quantités faibles (hydrocarbures liés aux engins, pas de déboussement/dérivage chimique...)	Peu nocifs et quantités faibles (hydrocarbures liés aux engins, pas de déboussement/dérivage chimique...)	Peu nocifs et quantités faibles (hydrocarbures liés aux engins, pas de déboussement/dérivage chimique...)	Peu nocifs et quantités faibles (hydrocarbures liés aux engins, pas de déboussement/dérivage chimique...)						
2. Chantier	17	Risque d'érosion lors du travail du sol et du déboussement et donc rejet de matières en suspension dans la Mana	potentiel	modéré	Facteurs d'atténuation	Vulnérabilité des nappes vis-à-vis d'une pollution des sols de surface	Faible, masse d'eau souterraine de type socle en bon état.	Faible, masse d'eau souterraine de type socle en bon état.	Faible, masse d'eau souterraine de type socle en bon état.	Faible, masse d'eau souterraine de type socle en bon état.	Faible, masse d'eau souterraine de type socle en bon état.	Faible, masse d'eau souterraine de type socle en bon état.	Faible, masse d'eau souterraine de type socle en bon état.	Les chantiers seront décalés d'un an pour un chantier de 4 ans en moyenne pour chaque ouvrage.	-	-	Réduction	
						Facteurs d'atténuation	- Pas de glissements de terrain répertoriés à proximité du site - Pentes faibles sauf au niveau des berges - Intervention en-dehors de la saison des pluies - Définition de pentes d'excavations, fouilles et carrières/zones d'emprunts, talus de pistes adaptées aux matériaux géologiques/pédologiques en place - Revégétalisation et enrochement sur le secteur aménagé - Linéaire de pistes à créer en grande partie éloignée de la Mana	- Pas de glissements de terrain répertoriés à proximité du site - Pentes faibles sauf au niveau des berges - Intervention en-dehors de la saison des pluies - Définition de pentes d'excavations, fouilles et carrières/zones d'emprunts, talus de pistes adaptées aux matériaux géologiques/pédologiques en place - Revégétalisation et enrochement sur le secteur aménagé - Linéaire de pistes à créer en grande partie éloignée de la Mana	- Pas de glissements de terrain répertoriés à proximité du site - Pentes faibles sauf au niveau des berges - Intervention en-dehors de la saison des pluies - Définition de pentes d'excavations, fouilles et carrières/zones d'emprunts, talus de pistes adaptées aux matériaux géologiques/pédologiques en place - Revégétalisation et enrochement sur le secteur aménagé - Linéaire de pistes à créer en grande partie éloignée de la Mana	- Pas de glissements de terrain répertoriés à proximité du site - Pentes faibles sauf au niveau des berges - Intervention en-dehors de la saison des pluies - Définition de pentes d'excavations, fouilles et carrières/zones d'emprunts, talus de pistes adaptées aux matériaux géologiques/pédologiques en place - Revégétalisation et enrochement sur le secteur aménagé - Linéaire de pistes à créer en grande partie éloignée de la Mana	- Pas de glissements de terrain répertoriés à proximité du site - Pentes faibles sauf au niveau des berges - Intervention en-dehors de la saison des pluies - Définition de pentes d'excavations, fouilles et carrières/zones d'emprunts, talus de pistes adaptées aux matériaux géologiques/pédologiques en place - Revégétalisation et enrochement sur le secteur aménagé - Linéaire de pistes à créer en grande partie éloignée de la Mana	- Pas de glissements de terrain répertoriés à proximité du site - Pentes faibles sauf au niveau des berges - Intervention en-dehors de la saison des pluies - Définition de pentes d'excavations, fouilles et carrières/zones d'emprunts, talus de pistes adaptées aux matériaux géologiques/pédologiques en place - Revégétalisation et enrochement sur le secteur aménagé - Linéaire de pistes à créer en grande partie éloignée de la Mana						
3. Exploitation	18	Changement de l'hydraulique de la Mana et interaction sur le risque inondation à l'aval	négalif	faible	Situation réglementaire du secteur d'étude	Hors PPRI, hors atlas des zones inondable	Hors PPRI, hors atlas des zones inondable	Hors PPRI, hors atlas des zones inondable	Hors PPRI, hors atlas des zones inondable	Hors PPRI, hors atlas des zones inondable	Hors PPRI, hors atlas des zones inondable	Hors PPRI, hors atlas des zones inondable	Hors PPRI, hors atlas des zones inondable	sans objet	-	-	-	
						Modification de l'hydraulique et risques humains et matériel	L'ouvrage n'a aucun impact sur le risque inondation en aval. En effet, les aménagements prévus fonctionnent au fil de l'eau et donc : - Ne modifient pas le régime hydrologique du fleuve (fonctionnement au fil de l'eau : il n'y a pas de phase de remplissage et de lâchers) - Provoquent une augmentation des niveaux uniquement en amont de l'ouvrage, mais ne modifient en rien les conditions d'écoulement du fleuve en aval.	L'ouvrage n'a aucun impact sur le risque inondation en aval. En effet, les aménagements prévus fonctionnent au fil de l'eau et donc : - Ne modifient pas le régime hydrologique du fleuve (fonctionnement au fil de l'eau : il n'y a pas de phase de remplissage et de lâchers) - Provoquent une augmentation des niveaux uniquement en amont de l'ouvrage, mais ne modifient en rien les conditions d'écoulement du fleuve en aval.	L'ouvrage n'a aucun impact sur le risque inondation en aval. En effet, les aménagements prévus fonctionnent au fil de l'eau et donc : - Ne modifient pas le régime hydrologique du fleuve (fonctionnement au fil de l'eau : il n'y a pas de phase de remplissage et de lâchers) - Provoquent une augmentation des niveaux uniquement en amont de l'ouvrage, mais ne modifient en rien les conditions d'écoulement du fleuve en aval.	L'ouvrage n'a aucun impact sur le risque inondation en aval. En effet, les aménagements prévus fonctionnent au fil de l'eau et donc : - Ne modifient pas le régime hydrologique du fleuve (fonctionnement au fil de l'eau : il n'y a pas de phase de remplissage et de lâchers) - Provoquent une augmentation des niveaux uniquement en amont de l'ouvrage, mais ne modifient en rien les conditions d'écoulement du fleuve en aval.	L'ouvrage n'a aucun impact sur le risque inondation en aval. En effet, les aménagements prévus fonctionnent au fil de l'eau et donc : - Ne modifient pas le régime hydrologique du fleuve (fonctionnement au fil de l'eau : il n'y a pas de phase de remplissage et de lâchers) - Provoquent une augmentation des niveaux uniquement en amont de l'ouvrage, mais ne modifient en rien les conditions d'écoulement du fleuve en aval.	L'ouvrage n'a aucun impact sur le risque inondation en aval. En effet, les aménagements prévus fonctionnent au fil de l'eau et donc : - Ne modifient pas le régime hydrologique du fleuve (fonctionnement au fil de l'eau : il n'y a pas de phase de remplissage et de lâchers) - Provoquent une augmentation des niveaux uniquement en amont de l'ouvrage, mais ne modifient en rien les conditions d'écoulement du fleuve en aval.						
3. Exploitation	19	Rafraîchissement de la circulation des pirogues sur la Mana au niveau des passes à progue	négalif	faible	Public concerné	Construction du seuil à partir de pièces préfabriquées en atelier afin de réduire du nombre d'opérations potentiellement polluantes sur site	Construction du seuil à partir de pièces préfabriquées en atelier afin de réduire du nombre d'opérations potentiellement polluantes sur site	Construction du seuil à partir de pièces préfabriquées en atelier afin de réduire du nombre d'opérations potentiellement polluantes sur site	Construction du seuil à partir de pièces préfabriquées en atelier afin de réduire du nombre d'opérations potentiellement polluantes sur site	Construction du seuil à partir de pièces préfabriquées en atelier afin de réduire du nombre d'opérations potentiellement polluantes sur site	Construction du seuil à partir de pièces préfabriquées en atelier afin de réduire du nombre d'opérations potentiellement polluantes sur site	Construction du seuil à partir de pièces préfabriquées en atelier afin de réduire du nombre d'opérations potentiellement polluantes sur site	Construction du seuil à partir de pièces préfabriquées en atelier afin de réduire du nombre d'opérations potentiellement polluantes sur site	Les chantiers seront décalés d'un an pour un chantier de 4 ans en moyenne pour chaque ouvrage.	-	-	Réduction	
						La rehausse n'a aucun impact sur le risque inondation en aval. En effet, les aménagements prévus fonctionnent au fil de l'eau et donc : - Ne modifient pas le régime hydrologique du fleuve (fonctionnement au fil de l'eau : il n'y a pas de phase de remplissage et de lâchers) - Provoquent une augmentation des niveaux uniquement en amont de l'ouvrage, mais ne modifient en rien les conditions d'écoulement du fleuve en aval.	La rehausse n'a aucun impact sur le risque inondation en aval. En effet, les aménagements prévus fonctionnent au fil de l'eau et donc : - Ne modifient pas le régime hydrologique du fleuve (fonctionnement au fil de l'eau : il n'y a pas de phase de remplissage et de lâchers) - Provoquent une augmentation des niveaux uniquement en amont de l'ouvrage, mais ne modifient en rien les conditions d'écoulement du fleuve en aval.	La rehausse n'a aucun impact sur le risque inondation en aval. En effet, les aménagements prévus fonctionnent au fil de l'eau et donc : - Ne modifient pas le régime hydrologique du fleuve (fonctionnement au fil de l'eau : il n'y a pas de phase de remplissage et de lâchers) - Provoquent une augmentation des niveaux uniquement en amont de l'ouvrage, mais ne modifient en rien les conditions d'écoulement du fleuve en aval.	La rehausse n'a aucun impact sur le risque inondation en aval. En effet, les aménagements prévus fonctionnent au fil de l'eau et donc : - Ne modifient pas le régime hydrologique du fleuve (fonctionnement au fil de l'eau : il n'y a pas de phase de remplissage et de lâchers) - Provoquent une augmentation des niveaux uniquement en amont de l'ouvrage, mais ne modifient en rien les conditions d'écoulement du fleuve en aval.	La rehausse n'a aucun impact sur le risque inondation en aval. En effet, les aménagements prévus fonctionnent au fil de l'eau et donc : - Ne modifient pas le régime hydrologique du fleuve (fonctionnement au fil de l'eau : il n'y a pas de phase de remplissage et de lâchers) - Provoquent une augmentation des niveaux uniquement en amont de l'ouvrage, mais ne modifient en rien les conditions d'écoulement du fleuve en aval.	La rehausse n'a aucun impact sur le risque inondation en aval. En effet, les aménagements prévus fonctionnent au fil de l'eau et donc : - Ne modifient pas le régime hydrologique du fleuve (fonctionnement au fil de l'eau : il n'y a pas de phase de remplissage et de lâchers) - Provoquent une augmentation des niveaux uniquement en amont de l'ouvrage, mais ne modifient en rien les conditions d'écoulement du fleuve en aval.	La rehausse n'a aucun impact sur le risque inondation en aval. En effet, les aménagements prévus fonctionnent au fil de l'eau et donc : - Ne modifient pas le régime hydrologique du fleuve (fonctionnement au fil de l'eau : il n'y a pas de phase de remplissage et de lâchers) - Provoquent une augmentation des niveaux uniquement en amont de l'ouvrage, mais ne modifient en rien les conditions d'écoulement du fleuve en aval.						
3. Exploitation	20	Production de déchets liés au fonctionnement	négalif	faible	Nature et quantité de déchets	Les zones « tampons » existantes ne sont pas supprimées (elles sont simplement sollicitées pour des crues plus fréquentes qu'en état actuel). - Les crues les plus fortes sollicitent des zones non inondables en état actuel, qui serviront donc de « nouvelles zones tampons ». - Le lit majeur de la Mana conservera donc un rôle d'étalement et d'écrêtement des crues.	Les zones « tampons » existantes ne sont pas supprimées (elles sont simplement sollicitées pour des crues plus fréquentes qu'en état actuel). - Les crues les plus fortes sollicitent des zones non inondables en état actuel, qui serviront donc de « nouvelles zones tampons ». - Le lit majeur de la Mana conservera donc un rôle d'étalement et d'écrêtement des crues.	Les zones « tampons » existantes ne sont pas supprimées (elles sont simplement sollicitées pour des crues plus fréquentes qu'en état actuel). - Les crues les plus fortes sollicitent des zones non inondables en état actuel, qui serviront donc de « nouvelles zones tampons ». - Le lit majeur de la Mana conservera donc un rôle d'étalement et d'écrêtement des crues.	Les zones « tampons » existantes ne sont pas supprimées (elles sont simplement sollicitées pour des crues plus fréquentes qu'en état actuel). - Les crues les plus fortes sollicitent des zones non inondables en état actuel, qui serviront donc de « nouvelles zones tampons ». - Le lit majeur de la Mana conservera donc un rôle d'étalement et d'écrêtement des crues.	Les zones « tampons » existantes ne sont pas supprimées (elles sont simplement sollicitées pour des crues plus fréquentes qu'en état actuel). - Les crues les plus fortes sollicitent des zones non inondables en état actuel, qui serviront donc de « nouvelles zones tampons ». - Le lit majeur de la Mana conservera donc un rôle d'étalement et d'écrêtement des crues.	Les zones « tampons » existantes ne sont pas supprimées (elles sont simplement sollicitées pour des crues plus fréquentes qu'en état actuel). - Les crues les plus fortes sollicitent des zones non inondables en état actuel, qui serviront donc de « nouvelles zones tampons ». - Le lit majeur de la Mana conservera donc un rôle d'étalement et d'écrêtement des crues.	Les zones « tampons » existantes ne sont pas supprimées (elles sont simplement sollicitées pour des crues plus fréquentes qu'en état actuel). - Les crues les plus fortes sollicitent des zones non inondables en état actuel, qui serviront donc de « nouvelles zones tampons ». - Le lit majeur de la Mana conservera donc un rôle d'étalement et d'écrêtement des crues.	Les zones « tampons » existantes ne sont pas supprimées (elles sont simplement sollicitées pour des crues plus fréquentes qu'en état actuel). - Les crues les plus fortes sollicitent des zones non inondables en état actuel, qui serviront donc de « nouvelles zones tampons ». - Le lit majeur de la Mana conservera donc un rôle d'étalement et d'écrêtement des crues.	Non dangereux, production négligeable et les déchets seront évacués.	-	-	-	
						Services de police	Services de police	Services de police	Services de police	Services de police	Services de police							
3. Exploitation	21	Émissions polluantes liées au fonctionnement du site	négalif	faible	Quantités produites	Services de police	Services de police	Services de police	Services de police	Services de police	Services de police	Services de police	Services de police	Services de police	Non dangereux, production négligeable et les déchets seront évacués.	-	-	-
						Services de police	Services de police	Services de police	Services de police	Services de police	Services de police	Services de police	Services de police	Services de police	Services de police	Services de police	Services de police	Services de police
3. Exploitation	21	Émissions polluantes liées au fonctionnement du site	négalif	faible	Quantités produites	Négligeable : Aucune climatisation prévue, les seuls éléments potentiellement polluants sont : - groupe diesel de secours (qui n'est pas censé fonctionner) - déversements accidentels via les eaux de drainage ou si les joints d'arbres sont endommagés : huile du transformateur (bac de rétention), huile de lubrification et graisses	Négligeable : Aucune climatisation prévue, les seuls éléments potentiellement polluants sont : - groupe diesel de secours (qui n'est pas censé fonctionner) - déversements accidentels via les eaux de drainage ou si les joints d'arbres sont endommagés : huile du transformateur (bac de rétention), huile de lubrification et graisses	Négligeable : Aucune climatisation prévue, les seuls éléments potentiellement polluants sont : - groupe diesel de secours (qui n'est pas censé fonctionner) - déversements accidentels via les eaux de drainage ou si les joints d'arbres sont endommagés : huile du transformateur (bac de rétention), huile de lubrification et graisses	Négligeable : Aucune climatisation prévue, les seuls éléments potentiellement polluants sont : - groupe diesel de secours (qui n'est pas censé fonctionner) - déversements accidentels via les eaux de drainage ou si les joints d'arbres sont endommagés : huile du transformateur (bac de rétention), huile de lubrification et graisses	Négligeable : Aucune climatisation prévue, les seuls éléments potentiellement polluants sont : - groupe diesel de secours (qui n'est pas censé fonctionner) - déversements accidentels via les eaux de drainage ou si les joints d'arbres sont endommagés : huile du transformateur (bac de rétention), huile de lubrification et graisses	Négligeable : Aucune climatisation prévue, les seuls éléments potentiellement polluants sont : - groupe diesel de secours (qui n'est pas censé fonctionner) - déversements accidentels via les eaux de drainage ou si les joints d'arbres sont endommagés : huile du transformateur (bac de rétention), huile de lubrification et graisses	Négligeable : Aucune climatisation prévue, les seuls éléments potentiellement polluants sont : - groupe diesel de secours (qui n'est pas censé fonctionner) - déversements accidentels via les eaux de drainage ou si les joints d'arbres sont endommagés : huile du transformateur (bac de rétention), huile de lubrification et graisses	Négligeable : Aucune climatisation prévue, les seuls éléments potentiellement polluants sont : - groupe diesel de secours (qui n'est pas censé fonctionner) - déversements accidentels via les eaux de drainage ou si les joints d'arbres sont endommagés : huile du transformateur (bac de rétention), huile de lubrification et graisses	sans objet	-	-	-	
						Services de police	Services de police	Services de police	Services de police	Services de police	Services de police	Services de police	Services de police	Services de police	Services de police	Services de police	Services de police	Services de police

Phase	n° effet	Effets du projet	négalif / positif / nul	Fort / modéré / faible	Descripteur	Estimation pour la centrale de Belle Etoile (BE)	Estimation pour la centrale de Tamanoir (TA)	Estimation pour la centrale de Bon Espoir (BS)	Estimation pour la centrale de Saut Dalles (SD)	Estimation pour la centrale de Saut Maman Valentin (SMV)	Estimation cumulée SMV / BE / TA / BS / SD	Commentaire	N° mesure	Code mesure	Type mesure
3. Exploitation	22	Production de bruit par la centrale : fonctionnement de la turbine et de l'alternateur	négalif	faible	Distance avec les premières habitations	Pas d'habitations à proximité	Pas d'habitations à proximité	Pas d'habitations à proximité	Pas d'habitations à proximité	Une habitation à proximité	sans objet	La réglementation des bruits de voisinage réévalue les aménagements hydroélectriques. Les valeurs admissibles de l'émergence sont au maximum de 3 dB(A) en période nocturne. De manière générale, les expositions répétées au bruit sont susceptibles d'avoir des effets néfastes sur la santé et le bien-être des populations (trouble de l'audition, d'ordre physiologique, psychologique ou sociologique).	-	-	-
3. Exploitation	23	Stockage de corps flottants	négalif	faible	Existence d'un système d'évacuation	Apports d'éléments tous les jours : bidons, déchets divers, bois... Dégrilleur et nettoyage régulier prévu	Apports d'éléments tous les jours : bidons, déchets divers, bois... Dégrilleur et nettoyage régulier prévu	Apports d'éléments tous les jours : bidons, déchets divers, bois... Dégrilleur et nettoyage régulier prévu	Apports d'éléments tous les jours : bidons, déchets divers, bois... Dégrilleur et nettoyage régulier prévu	Apports d'éléments tous les jours : bidons, déchets divers, bois... Dégrilleur et nettoyage régulier prévu	sans objet		-	-	-
3. Exploitation	24	Perturbation du transport sédimentaire	négalif	modéré	Réduction de la capacité de transport annuelle moyenne théorique	Profil P34 - Amont ouvrage (Pk60 - 6 km en amont de l'ouvrage) : - 50 % Profil P29 - Aval Saut Tamanoir (Pk63 - 20 km en amont de l'ouvrage) : - 45 % Profil P21 - Queue de retenue (Pk68 - 35 km en amont de l'ouvrage) : -10 % Profil P10 - Aval Saut Dalles (Pk97 - 64 km en amont de l'ouvrage) : 0 %	Profil P25 - Amont ouvrage (Pk56.5 - en queue de retenue de l'ouvrage BE - 2 km en amont de l'ouvrage) : - 45 % Profil P15 - Ile Lézar (Pk60 - 25 km en amont de l'ouvrage TA) : - 30 % Profil P9 - Saut Dalles (Pk98 - 43 km en amont de l'ouvrage TA) : - 7 % Profil P2 - Amont Saut Sougnou (Pk114 - 59 km en amont de l'ouvrage TA) : - 2 %	Profil P15 - Ile Lézar (Pk60 - 7 km en amont de l'ouvrage Bon Espoir) : - 75 % Profil P9 - Saut Dalles (Pk98 - 25 km en amont de l'ouvrage Bon Espoir) : - 30 % Profil P2 - Amont Saut Sougnou (Pk114 - 4 km en amont de l'ouvrage Bon Espoir) : - 15 %	Profil P6 - Amont ouvrage (Pk103 - 6 km en amont de l'ouvrage Saut Dalles) : - 75 % Profil P2 - Amont Saut Sougnou (Pk114 - 17 km en amont de l'ouvrage Saut Dalles) : - 45 %	Profil P50 - Amont immédiat ouvrage : - 10 % Profil P41 - 17 km en amont de l'ouvrage : - 10 %	Dans la retenue de SMV : - 85 % entre avant et après la réalisation des cinq projets	voir détails dans le § « Note effet transport solide » Les % paraissent importants mais il ne reflètent en fait qu'un faible dépôt à cause de la nature fine des matériaux transportés.	17	transport sédimentaire	Réduction
3. Exploitation	25	Impact paysager des aménagements et des zones ennoyées	négalif	modéré	Insertion du bâti Surfaces ennoyées (= surface retenue - surface lit mineur Mana et affluents) Public concerné	Bonne : taille réduite (+7 m par rapport au terrain naturel) non visible dans le grand paysage de la forêt monumentale : espace forestier dense avec peu de relief et sans point de vue Environ 403 ha à +12,20 m NGG essentiellement par accroissement du lit de la Mana et des affluents Touristes circulant sur la Mana (deux compagnies d'écotourisme avec une circulation pouvant atteindre 1 à 2 pirogues par jour en saison sèche pour l'une et plus épisodiquement pour l'autre)	Bonne : taille réduite (+7 m par rapport au terrain naturel) non visible dans le grand paysage de la forêt monumentale : espace forestier dense avec peu de relief et sans point de vue Environ 220 ha à +15,70 m NGG essentiellement par accroissement du lit de la Mana et des affluents Touristes circulant sur la Mana (deux compagnies d'écotourisme avec une circulation pouvant atteindre 1 à 2 pirogues par jour en saison sèche pour l'une et plus épisodiquement pour l'autre)	Bonne : taille réduite (env. +7 m par rapport au terrain naturel) non visible dans le grand paysage de la forêt monumentale : espace forestier dense avec peu de relief et sans point de vue Environ 380 ha à +19,20 m NGG essentiellement par accroissement du lit de la Mana et des affluents. Cette valeur est un minimum : Localement la retenue sort du levé lidar topographique et les données nécessaires pour estimer la surface que cela représente ne sont pas disponibles. Estimation à partir des scans 50 : 415 ha Touristes circulant sur la Mana (deux compagnies d'écotourisme avec une circulation pouvant atteindre 1 à 2 pirogues par jour en saison sèche pour l'une et plus épisodiquement pour l'autre)	Bonne : taille réduite (env. +7 m par rapport au terrain naturel) non visible dans le grand paysage de la forêt monumentale : espace forestier dense avec peu de relief et sans point de vue Environ 300 ha à +22,70 m NGG essentiellement par accroissement du lit de la Mana et des affluents. Cette valeur est un minimum : Localement la retenue sort du levé lidar topographique et les données nécessaires pour estimer la surface que cela représente ne sont pas disponibles. Estimation à partir des scans 50 : 488 ha Touristes circulant sur la Mana (deux compagnies d'écotourisme avec une circulation pouvant atteindre 1 à 2 pirogues par jour en saison sèche pour l'une et plus épisodiquement pour l'autre)	Augmentation de la surface ennoyée, pas de bâti supplémentaire Sans objet Pas d'effet cumulé : implantations très éloignées l'une de l'autre	voir détails dans le § « Note effet paysage »	12	payage	Réduction	
3. Exploitation	26	Déboisement en Domaine Forestier Permanent géré par l'ONF; production de bois et de déchets verts valorisables	négalif	modéré	Surface déboisée Facteur d'atténuation	Environ 8 ha pour les ouvrages : bâtiments techniques, passe à pirogues/poissons (Bilan de la piste et des lignes électriques non compris : Le projet n'est pas encore assez défini pour permettre une estimation. Les pistes et les lignes feront l'objet d'un dossier spécifique.) 200-400ha de bois d'oeuvre extrayables et valorisables	Environ 9 ha pour les ouvrages : bâtiments techniques, passe à pirogues/poissons (Bilan de la piste et des lignes électriques non compris : Le projet n'est pas encore assez défini pour permettre une estimation. Les pistes et les lignes feront l'objet d'un dossier spécifique.) 200-400ha de bois d'oeuvre extrayables et valorisables	Environ 8,25 ha pour les ouvrages : bâtiments techniques, passe à pirogues/poissons (Bilan de la piste et des lignes électriques non compris : Le projet n'est pas encore assez défini pour permettre une estimation. Les pistes et les lignes feront l'objet d'un dossier spécifique.) 200-400ha de bois d'oeuvre extrayables et valorisables	Environ 11,7 ha pour les ouvrages : bâtiments techniques, passe à pirogues/poissons (Bilan de la piste et des lignes électriques non compris : Le projet n'est pas encore assez défini pour permettre une estimation. Les pistes et les lignes feront l'objet d'un dossier spécifique.) 200-400ha de bois d'oeuvre extrayables et valorisables	Sans objet, sauf si les zones d'emprunt sont sur des secteurs boisés (< 1000 m²)	Environ 36,95 ha pour les ouvrages : bâtiments techniques, passe à pirogues/poissons (Bilan de la piste et des lignes électriques non compris : Le projet n'est pas encore assez défini pour permettre une estimation. Les pistes et les lignes feront l'objet d'un dossier spécifique.)	Ces estimations ne comprennent pas le déboisement des zones ennoyées si celui-ci est acté.	10	ONF	agression
3. Exploitation	27	Retombées économiques locales	positif	fort	Estimation du nombre d'emplois créés pour le fonctionnement et l'entretien des ouvrages Taxes et redevances	Environ 2 à 4 emplois directs et une dizaine d'emplois induits (intervention en maintenance et entretien) Taxes locales importantes, bail ONF et redevance domaniale fluviale	Environ 2 à 4 emplois directs et une dizaine d'emplois induits (intervention en maintenance et entretien) Taxes locales importantes, bail ONF et redevance domaniale fluviale	Environ 2 à 4 emplois directs et une dizaine d'emplois induits (intervention en maintenance et entretien) Taxes locales importantes, bail ONF et redevance domaniale fluviale	Environ 2 à 4 emplois directs et une dizaine d'emplois induits (intervention en maintenance et entretien) Taxes locales importantes, bail ONF et redevance domaniale fluviale	Environ 2 à 4 emplois directs et une dizaine d'emplois induits (intervention en maintenance et entretien) Taxes locales importantes, bail ONF et redevance domaniale fluviale	Environ 2 à 4 emplois directs et une dizaine d'emplois induits (intervention en maintenance et entretien) Cumul de taxes locales importantes, bail ONF et redevance domaniale fluviale pour quatre sites		-	-	-
3. Exploitation	28	Evitement d'émissions de gaz à effet de serre, par rapport à une énergie non renouvelable, et compensation de la méthanisation se produisant dans les zones ennoyées	positif	fort	Méthanisation de la végétation dans les zones ennoyées Bilan net (émissions évitées)	Etant donnée l'estimation de la surface ennoyée (403 ha à +12,20 m NGG) sans commune mesure avec les 3600 ha de Petit Saut, Hydroco estime que les émissions de gaz à effet de serre devraient être relativement limitées. De plus ces teneurs tendent à diminuer rapidement au cours des années. 19 000 t CO2 eq/an soit 1 421 100 t CO2 eq sur 75 ans d'exploitation	Etant donnée l'estimation de la surface ennoyée (220 ha à +15,70 m NGG) sans commune mesure avec les 3600 ha de Petit Saut, Hydroco estime que les émissions de gaz à effet de serre devraient être relativement limitées. De plus ces teneurs tendent à diminuer rapidement au cours des années. 16 636 t CO2 eq/an soit 1 247 684 t CO2 eq sur 75 ans d'exploitation	Etant donnée l'estimation de la surface ennoyée (390 ha à +19,20 m NGG) sans commune mesure avec les 3600 ha de Petit Saut, Hydroco estime que les émissions de gaz à effet de serre devraient être relativement limitées. De plus ces teneurs tendent à diminuer rapidement au cours des années. 15 638 t CO2 eq/an soit 1 172 903 t CO2 eq sur 75 ans d'exploitation	Etant donnée l'estimation de la surface ennoyée (330 ha à +22,70 m NGG) sans commune mesure avec les 3600 ha de Petit Saut, Hydroco estime que les émissions de gaz à effet de serre devraient être relativement limitées. De plus ces teneurs tendent à diminuer rapidement au cours des années. 15 255 t CO2 eq/an soit 1 144 100 t CO2 eq sur 75 ans d'exploitation	Etant donnée l'estimation de la surface ennoyée (330 ha à +22,70 m NGG) sans commune mesure avec les 3600 ha de Petit Saut, Hydroco estime que les émissions de gaz à effet de serre devraient être relativement limitées. De plus ces teneurs tendent à diminuer rapidement au cours des années.	On aura un cumul des émissions GES liées à l'ouvrage (centrale hydroélectrique) permet de compenser ces émissions en phase d'exploitation.	voir détails dans le § « Note effet Gaz à Effet de Serre »	-	-	-
3. Exploitation	29	Inciation au développement de l'urbanisation (habitat informel, création d'habitat...) et de l'orpillage illégal du fait l'amélioration de l'accessibilité	potentiel	modéré	Longueur de pistes à créer Facteurs d'atténuation	Une trentaine de km environ - Orpillage illégal déjà existant - Contrôles policiers facilités - Développement possible du tourisme et d'autres activités économiques dont l'orpillage illégal qui feront reculer les activités non légales	Une vingtaine de km environ - Orpillage illégal déjà existant - Contrôles policiers facilités - Développement possible du tourisme et d'autres activités économiques dont l'orpillage illégal qui feront reculer les activités non légales	Une quinzaine de km environ - Orpillage illégal déjà existant - Contrôles policiers facilités - Développement possible du tourisme et d'autres activités économiques dont l'orpillage illégal qui feront reculer les activités non légales	Une trentaine de km environ - Orpillage illégal déjà existant - Contrôles policiers facilités - Développement possible du tourisme et d'autres activités économiques dont l'orpillage illégal qui feront reculer les activités non légales	sans objet	Environ 50 km		-	RBI-DRA	agression